

Label HRS4R

Vu l'article 32.1 de la Convention de subvention H2020, relatif aux Conditions de recrutement et de travail des chercheurs et traitant de l' « Obligation de prendre des mesures pour la mise en œuvre de la charte européenne des chercheurs et du code de conduite pour le recrutement de chercheurs »,

HRS4R signifie « Human Resources Strategy for Researchers ». Il s'agit d'un label européen, mis en place en 2008, décerné aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux organismes de recherche pour reconnaître leurs bonnes pratiques et efforts d'amélioration en matière de Ressources Humaines à destination de leurs personnels de recherche. Le label s'appuie sur deux documents rédigés par la Commission européenne : [la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#), qui regroupent 40 principes. Ces principes sont répartis en 4 domaines :

- aspects éthiques et professionnels ;
- recrutement et sélection ;
- conditions de travail et sécurité sociale ;
- formation et développement de carrière

Aujourd'hui 390 organisations en Europe sont labellisées dont seulement 10 en France (CNRS, INSERM, INRA, Université de Franche-Comté, Université de Lorraine, Université de Technologie de Compiègne, Université de Montpellier, Université Paris-Diderot, Université de Strasbourg et Université de Paris-Descartes).

L'ENS de Lyon s'engage dans ce processus de labellisation. Pour montrer sa volonté de respecter la Charte et le Code, le Président Jean-François Pinton signera une lettre d'engagement (« endorsement letter ») jointe. Ainsi, ont été analysées les pratiques internes pour chacun des 40 principes inscrits dans la Charte et le Code (voir ci-joint). Les écarts existant entre les pratiques internes et les principes ont révélé des axes d'amélioration qui vont donner lieu à la création d'un plan d'actions. Sont également jointes les actions qui seront développées dans ce plan d'actions.

Suite à cela, un document reprenant : le contexte européen, une présentation de l'Ecole, la méthodologie utilisée, les points positifs et axes d'amélioration et les actions, sera publié sur le site de l'ENS de Lyon. Les documents nécessaires (gap analysis et plan d'actions) seront envoyés à la Commission européenne, qui décidera de la remise du label à l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la lettre d'engagement ci-jointe ainsi que les actions proposées dans le cadre du label conformément à la présentation.